

<p style="text-align: center;">RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 04 Décembre 2014</p>

Le quatre décembre deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de la convocation : 27 Novembre 2014.

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - Mme SAUBEBELLE Myriam - Mr FAVRE-FELIX Matthieu - Mme LE FOLL Evelyne - Mr FAELLA Silvano - Mr LABORDE Pierre - Mr VIEL Nicolas - Mme MELLIER Sandrine - Mr GALLAY Arnaud - Mr FULCHIC Eric - Mme REDARES Céline - Mr ZAZA Mustapha- Mme BENTOGGIO Geneviève.

Absents excusés : Mr CHARLET Frédéric - Mr SOUMARé Adama.

Procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1 - Suivi des travaux d'aménagement du bourg :

1.1 - Examen des propositions de financement

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la phase 2, Monsieur Ravel, trésorier de la commune, présente l'analyse financière prospective de la commune. De son exposé, il ressort en conclusion qu'un prêt de 75 000 € sur une durée de 12 ans peut être raisonnablement envisagé.

1.2 - Constat d'achèvement des réserves sur les travaux de la phase 1

Ce constat a été réalisé le 26 novembre dernier.

1.3 - Propositions d'économies sur les travaux de la phase 2

Pour permettre la réalisation des travaux de la phase 2, des économies sont proposées pour une réduction du budget initial de 30 %.

1-4 - Aménagement urbain communal du Centre bourg avec travaux de sécurisation du stationnement le long de la RD 667, de l'arrêt bus et du cheminement piétonnier.
Plan pluriannuel de programmation et demandes de subventions 2015 auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne et au titre de la réserve parlementaire pour la deuxième phase

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement urbain communal du Centre bourg, par délibération du 21 Décembre 2013, le lancement de la phase 2 du plan pluriannuel de programmation a été décidé [réalisation des abords mairie et des parkings (réalisation d'un parking le long de la RD 667 permettant un accès sécurisé aux commerces et aux services et l'implantation d'un abri-bus sécurisant la montée et la descente des élèves empruntant les bus scolaires, aménagement de la place de la mairie, création d'une allée piétonne et implantation d'un verger au sud ouest)] avec approbation de son plan de financement et demandes de subventions 2014 auprès de l'Etat, du Conseil Général et du député au titre de la réserve parlementaire.

Pour mémoire, elle indique à l'Assemblée que, pour la phase 2, l'estimation établie par l'équipe de maîtrise d'oeuvre fait apparaître un coût de travaux de 294 000 € H.T. soit un coût global avec honoraires de 313 110 € HT, soit 375 732 € TTC (TVA à 20%), qui se répartit de la façon suivante :

1°) maîtrise d'ouvrage communale : 251 000 € HT de travaux soit un coût global, honoraires inclus, de 267 315 € HT et 320 778 € TTC,

2°) maîtrise d'ouvrage déléguée : 43 000 € HT de travaux soit un coût global, honoraires inclus, de 45 795 € HT et 54 954 € TTC.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, d'un montant de 251 000 € HT de travaux, soit un coût global honoraires inclus de 267 315 € HT et 320 778 € TTC, sont éligibles à différents régimes d'aide du Conseil général de Lot-et-Garonne :

- Aménagement de villages
- Amendes de police

Madame le Maire expose qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général les subventions relatives à la deuxième tranche de la phase 2.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- CONSIDERANT le plan de financement approuvé par délibération du 21 Décembre 2013 relatif à la maîtrise d'ouvrage communale :

➤ **Conseil Général - Aménagement de village** (20% d'un montant d'investissement plafonné à 106 700 € HT par tranche de travaux, soit une aide maximale de 21 340 € par tranche) :

- 1°tranche - 201421 340 €
- 2° tranche (2015)..... (21 340 €)

➤ **Conseil Général - Répartition du produit des amendes de police** - (40% d'un montant d'investissement maximum de 15 200 € HT par an concernant les travaux en vue d'accroître la sécurité) :

- Année 2014..... 6 080 €
- Année 2015.....(6 080 €)

➤ **Etat – DETR 2014** (35 % du montant HT des travaux avec les honoraires)

Dotation demandée sur la globalité du projet93 560 €

➤ **Autofinancement** (reliquat du montant de l'investissement TTC) :

- soit, part à la charge de la commune.....172 378 €

- CONSIDERANT les subventions 2014 attribuées :

- Etat (D.E.T.R.).....(taux 20% - 1^{ière} et 2^{ème} tranches).....**53 463 €**
- Conseil Général (Aménagement de village – 1^{ière} et 2^{ème} tranches).....**35 160 €**
- Conseil Général (Amendes de police – 1^{ière} tranche)..... **7 000 €**,

- Approuve, en conséquence, la modification du précédent plan de financement par le nouveau montant de la part à la charge de la commune..... **218 155,00 €**

- Considérant qu'aucune subvention au titre de la réserve parlementaire 2014 n'a pu être attribuée, décide de maintenir cette demande d'aide financière en 2015 compte tenu de l'importance de la part restant à la charge de la commune,

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne au titre du régime d'aide « répartition du produit des amendes de police »,

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,

- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération d'investissement seront inscrits au budget de la commune.

(Reçu à la Sous-Préfecture le 19 Décembre 2014)

2 - Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois : Désignation des délégués pour la compétence de maîtrise d'ouvrage de travaux sur les affluents du Lot auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT 47)

Madame le Maire informe l'Assemblée que, lors du Conseil communal du 12 décembre 2014, sera présenté un projet de délibération pour l'adhésion de la CAGV à la carte 4 du SMAVLOT relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les ruisseaux du bassin versant du Lot. Chaque commune devant être représentée, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ces délégués, conformément aux statuts du SMAVLOT, peuvent être des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux .

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal,
Désigne :

- Délégué titulaire : Mr LABORDE Pierre,
- Délégué suppléant : Mr VIEL Nicolas.

3 - Révision du prix des loyers au 01.01.2015

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée :

- Sa délibération en date du 21 Janvier 1991 donnant à bail, à compter du 1er Mars 1991, à Mme Chantal FEILLES un appartement situé « Le Bourg Sud », dans l'ancien logement de fonction des enseignants.

Elle précise que ce contrat de location prévoit la révision du prix du loyer, chaque année, au 1er Janvier. Cette révision s'effectue en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers (Loi 2008-111 du 08/02/2008).

La variation annuelle de l'indice de référence des loyers est + 0,47 % (J.O. du 15/10/2014).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'appliquer, à compter du 1er Janvier 2015 à ce loyer, le pourcentage de variation de + 0,47%.
- FIXE le montant de la location mensuelle comme suit :

$$246 \text{ €} \times 100,47\% = 247,16 \text{ euros arrondi à } \mathbf{247 \text{ Euros.}}$$

(Reçu à la Sous-Préfecture le 12 Décembre 2014)

4 - Intégration des frais publicité et Virements de crédits n°2 - Décision Modificative n° 3

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de réintégrer les frais d'études suivis de réalisation et propose d'opérer les mouvements de crédits, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (041) : Frais liés doc. urbanisme & numé	1 386,00	2033 (041) : Frais d'insertion	1 386,00
	1 386,00		1 386,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
64168 (012) : Autres emplois d'insertion	3 000,00		
6554 (65) : Contributions aux organismes de	-3 000,00		
	0,00		

Total Dépenses	1 386,00	Total Recettes	1 386,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents :

- Autorise Madame le Maire à réintégrer les frais d'études et à opérer les virements de crédits tels que proposés ci-dessus.

(Reçu à la Sous-Préfecture le 12 Décembre 2014)

5 - Questions diverses :

5-1 - Mesures de sécurité et salubrité publiques des animaux divaguants

Dans ce cadre, l'Assemblée donne son accord pour la prise en charge par la commune du devis présenté d'un montant de 166,00 € pour la stérilisation de chats divaguants (50% du coût total).

5-2 - Contre-la-montre UFOLEP

Monsieur Geoffrey White, Président de l'association Cyclo Sport Casseneuil sollicite l'autorisation d'organiser une épreuve cycliste sur route dans la commune, le dimanche 7 juin 2015. Cette manifestation, sous l'égide de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), est un contre-la-montre individuel, le Championnat Départemental UFOLEP du Lot-et-Garonne.

Pour faciliter le déroulement de l'épreuve, il est demandé à la commune :

- l'utilisation de la salle des fêtes, entre 13h et 17h, le jour de l'épreuve,
- l'accès à une prise électrique dans la zone d'arrivée (parking de l'école/cour de l'école),
- le prêt de 3 barrières.

L'Assemblée donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.